



Deuxième session de 2025 du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

30 mai 2025

Notification de la direction exécutive*

I. Dates, lieu et participation

1. La première session de 2025 du Conseil exécutif s'est tenue du 25 au 7 mars 2025. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de la session de 2023 est paru sous la cote HSP/EB.2025/11 et les décisions adoptées par le Conseil à cette occasion figurent dans le document HSP/EB.2025/12.
2. Dans sa décision 2025/4 adoptée à sa première session de 2025, le Conseil exécutif est convenu que sa deuxième session de 2025 se tiendrait le 30 mai 2025, parallèlement à la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), sans toutefois se dérouler en même temps que les débats de la session de l'Assemblée.
3. La session se déroulera en présentiel au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, où se tiendra également la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
4. Les membres du Conseil exécutif devant être élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session, la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif devrait s'ouvrir à 11 heures, heure de Nairobi (TU+3), le vendredi 30 mai 2025 et s'achever à 13 heures le même jour.
5. Par ailleurs, aux termes de l'article 17 du Règlement intérieur, tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée des Nations Unies peut assister aux réunions du Conseil.

II. Ordre du jour provisoire

6. L'ordre du jour provisoire de la session a été approuvé par le Conseil exécutif dans sa décision 2025/4, telle qu'elle figure dans le document HSP/EB.2025/13, et se présente comme suit :
 1. Ouverture de la session.
 2. Élection des membres du Bureau.
 3. Examen et approbation de l'ordre du jour provisoire de la troisième session du Conseil exécutif de 2025.
 4. Questions diverses.
 5. Clôture de la session.

III. Élection des membres du Bureau

7. Au titre de ce point, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Conseil élira, parmi ses membres et en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, un nouveau Bureau composé d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

et d'un(e) rapporteur(se), qui entreront en fonction à la fin de la deuxième session de 2025. Les membres qui composeront le Bureau du Conseil exécutif pour la période 2025-2026 seront choisi(e)s parmi les membres du Conseil exécutif que l'Assemblée d'ONU-Habitat élira à la reprise de sa deuxième session en mai 2025. La répartition géographique des fonctions du Bureau à pourvoir pour la période 2025-2026 est la suivante :

Président(e) : États d'Europe occidentale et autres États

Vice-Président(e)s : États d'Amérique latine et des Caraïbes

États d'Europe orientale

États d'Asie et du Pacifique

Rapporteur(se) : États d'Afrique

8. Des renseignements supplémentaires seront publiés sur le site Web de la session à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/meetings/second-session-of-2025-of-the-executive-board>.

Toute question concernant la session doit être adressée à :

Ulf Bjornholm

Secrétaire des organes directeurs

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

P.O. Box 30030, 00100, Nairobi (Kenya)

Adresse électronique : unhabitat-sgb@un.org
